

Le 10 Février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2015 COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Mercredi 28 janvier 2015, se sont réunis à l'Espace Jean Lurçat Place du Maréchal Leclerc à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Mardi 3 Février 2015 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h 35*).

Présents : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, Mme MOUREY, Mme BAUSTIER, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. RIONDET, Mme HAMMA, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, Mme MARIE, M. JADOT, M. CARBRIAND, Mme CLERC, M. CHAUFOUR (absent à partir de la délibération : Avis sur le schéma de Mutualisation des services), M. SALVI, Mme MOUTTE, M. GONNOT, M. BERTHAULT, Mme BENAILI.

Absents représentés : M. GODRON représenté par M. PERRIMOND, M. PERROT représenté par M. REDA, M. LEFFRAY représenté par Mme POMMEREAU.

Absent non représenté :

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	30
Votants	33

- Secrétaire de séance : Isabelle Guinot-Michelet -

Points divers

M. Le Maire Annonce le retrait de l'ordre du jour la délibération relative au plafonnement du doublement des dons versés annuellement à l'association Juvisy-Tillabéri approuvé à l'**Unanimité**.

- Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2014 est approuvé à l'**unanimité**.
- Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 est approuvé à l'**unanimité**.
- Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions prises par le Maire (du 15 novembre 2014 au 9 janvier 2015) en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Objet	Montant € (TTC)
Participation de la Ville aux manifestations locales organisées sur la Ville et notamment en Centre-Ville pour les fêtes de fin d'année en ligne avec la CALPE et l'Association des commerçants de Juvisy	4 000,00
Le marché 2012/026 J - avenant n°2 - recrutement d'un opérateur chargé de la coopération décentralisée entre la commune de Juvisy et la Commune urbaine de Tillabéri (Niger)	13 123,00
Avenant n°1 au Marché 2013/007 J - Acquisition de mobilier pour le nouveau groupe scolaire de la ville de Juvisy-sur-Orge Lot n°1 : mobilier scolaire, périscolaire et de restauration	-
Marché n° 2014/017J - Remplacement des groupes frigorifiques et monoblocs des chambres froides des cuisines des écoles de la ville de Juvisy-sur-Orge.	Lot N°1 : 23 744,16 Lot N° 2 : 3 998,44

Spectacle de Noël proposé par "Magie-Vision Production" pour le Noël des enfants des agents communaux le 14 décembre 2014	1 700,00
convention pour la prise en charge d'une maquilleuse stagiaire de l'école ITM dans le cadre de la manifestation "Téléthon" sur le plateau de Juvisy	50,00
Convention de location à durée précaire de locaux situés dans le bâtiment dénommé La Fontaine sis 36 rue Monttessuy à Juvisy-sur-Orge	Loyer 1 200,00
Convention de location à durée précaire d'un logement communal de catégorie T2 dans les immeubles collectifs sis 5 rue Petit au titre de l'année scolaire et sportive 2014/2015	Loyer 277,00
Avenant n°1 au marché 2014/013J- Exploitation des installations thermiques, prestataire DALKIA	-
Avenant n°2 au marché 2014/013J- Exploitation des installations thermiques, prestataire DALKIA	- 22 215,03
Conclusion d'un contrat d'emprunt 2014 auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France pour un montant de 700.000 €	700 000,00
AVENANT n°2 à la convention de location à durée précaire du logement communal sis dans le pavillon d'entrée du parc de l'Hôtel de Ville au 6de la rue Piver signée par décision du Maire 2013-0031 en date du 26 mars 2013 (effet au 1er janvier 2015)	30,00 Charges loc.
CONVENTION de location à durée précaire de locaux de bureaux au sein de l'ancienne Trésorerie sis 9 rue du Docteur Vinot à Juvisy sur Orge.	1 200,00 charges loc. par trimestre
Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mission de prestations de services dans le cadre de la maintenance préventive du parc horodateurs implanté sur le territoire de la Commune de Juvisy-sur-Orge avec la Société K-Park France SAS de Boulogne-Billancourt. - Prolongation du délai de 4 mois maximum.	1 421,40
Convention pour la mise à disposition de la salle La Fontaine (annexe) sise 36 rue Monttessuy à de JUVISY SUR ORGE	-

Communiqué du Maire

1/ CREATION ET LANCEMENT DES COMITES DE QUARTIERS

1 °- Vocation des Comités de Quartier :

Le développement de la participation citoyenne et collective des habitants est une orientation majeure de la nouvelle majorité municipale. La création de Comités de Quartiers s'inscrit dans cette volonté d'améliorer le dialogue entre les habitants, leurs représentants et la Ville de Juvisy sur Orge.

Attendu depuis près de dix ans par les habitants, l'alternance politique a rendu possible cette avancée démocratique.

Les Comités de Quartier ont pour objet la mise en place d'une concertation permanente entre les citoyens et l'équipe municipale. Ils visent l'instauration d'une véritable démocratie participative à Juvisy sur Orge.

Pour ce faire, ils sont chargés de susciter un dialogue permanent entre les différents acteurs du quartier (élus, riverains) et de faire remonter les attentes, inquiétudes et projets au niveau du Conseil Municipal.

L'objectif des Comités de Quartiers est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier, de se saisir des grands enjeux de la vie municipale (chantiers Gare, Tramway, PLU, etc). C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Pour les problèmes plus ponctuels, plus urgents, concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, l'assainissement, la propreté ou l'enlèvement d'encombrants, le dispositif Juvisy Proximité est restructuré pour offrir une réponse plus rapide aux habitants. En complément, les rencontres de rue ont été créées Et mises en œuvre depuis 2014 afin d'échanger sur les besoins quotidiens des habitants. La présente décision pourra être précisée ou amendée au terme d'une année de pratique.

2 °- Délimitation des Comités de Quartier :

Trois Comités de Quartier sont créés.

Le quartier du Plateau : secteur délimité par la RN7 et les rues adjacentes aux Villes de Viry-Châtillon, de Savigny sur Orge et d'Athis-Mons, à l'ouest.

Le quartier Centre : secteur correspondant à la réunion de la zone délimitée par la RN7, la rue des Gaulois et les rue adjacentes à la Ville d'Athis-Mons, à l'est, et de l'Entre-deux voies.

Le quartier Seine : secteur délimité par les rue de Chatillon, le quai Gambetta, le quai Jean-Pierre Timbaud, la rue Germaine Tillon, et la rue Danton.

3°- Compétences des comités de quartier:

Le Comité de Quartier est un outil de démocratie participative. C'est un lieu d'information, de concertation, de proposition, d'initiative et d'évaluation.

Le Comité de Quartier participe à la construction de la décision, qui demeure au final de la responsabilité du Conseil Municipal, dont la légitimité, issue du suffrage universel, n'est pas remise en cause.

4°- Fonctionnement des comités de quartier :

Le fonctionnement des Comités de Quartier est régi par une charte qui précise les engagements réciproques de la municipalité et des habitants. Le projet de charte est distribué à la séance d'installation aux personnes présentes et lue en séance. Elle est consultable notamment sur le site de la ville. La charte de fonctionnement pourra être revue au fil du temps.

2/DECISION DU MAIRE DE LANCER UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE DANS LE CADRE DES CEREMONIES DU CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 14-18

Lors la cérémonie patriotique du 11 Novembre dernier, j'avais émis le vœu que la Ville et les anciens combattants agissent pour le lancement prochain d'une souscription publique.

En accord avec les fédérations d'anciens combattants, la Ville a donc pris l'initiative de lancer une souscription publique dans le cadre des manifestations en lien avec le Centenaire de la Guerre 14-18.

Cette annonce sera faite le 7 mars prochain à l'occasion du vernissage de l'exposition exceptionnelle de l'Office Nationale des Anciens Combattants.

La volonté de la Ville et des Anciens Combattants est de faire l'acquisition au travers de ce mécénat populaire d'un statut symbolisant les grandes figures de la République exaltant à travers elle l'unité et la concorde nationale.

Les Juvisiens auront ainsi la faculté de faire des promesses de don sur le site de la Ville, puis de le finaliser grâce à la passerelle de paiement en ligne mise à disposition par la trésorière principale. En parallèle, une régie accessoire sera ouverte permettant la collecte des chèques.

Au travers de cette campagne de mobilisation du mécénat populaire, les habitants, les commerçants et entrepreneurs locaux, pourront partager souligner un engagement fort pour une politique mémorielle forte et participative, en invitant les citoyens à se rassembler autour d'un héritage commun, dont la défense est toujours d'actualité.

Ressources Financières

1) Budget Primitif 2015 : Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation relative aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2015.

Direction Générale des Services

2) Avis sur le schéma de Mutualisation des services.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (29 voix POUR, 2 CONTRE, et 1 ABSTENTION)

DONNE un avis favorable au schéma de mutualisation des services de la CALPE.

Service éducation

3) Nomination des membres de la commission extramunicipale de la restauration scolaire.

M. SALVI propose d'intégrer un membre du Conseil Municipal des enfants.

M. Le Maire approuve la décision d'intégrer un membre du Conseil Municipal des enfants à la délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la composition.

- Le Maire, ou le Maire Adjoint en charge de L'Education
- Deux membres de la Commission permanente n°3 « Population, Citoyenneté, Solidarités. » : un membre de la majorité municipale, un membre de l'opposition
- Les Présidents de fédérations de parents de chaque école
- Un représentant des parents indépendants de chaque école
- Le Chef du service Education
- Le Responsable de l'Enfance et de la Coordination des moyens
- Le Chef d'équipe restauration
- Le Gestionnaire restauration
- Un agent de l'équipe restauration
- Un représentant de la fédération Léo Lagrange
- Les directeurs d'école, ou un représentant désigné par lui
- Le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Un Membre du Conseil Municipal des enfants

4) Fixation de la tarification des classes d'environnement – Années scolaires 2014 / 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

FIXE, ainsi qu'il suit, les montants des participations familiales à la classe d'environnement de Mesdames LE BIHAN et PRIOU et de Monsieur HAMEL (78 enfants de CM2 – Ecole Elémentaire Jaurès) du 18 au 23 mai 2015 à La Turballe (Loire Atlantique) :

QF	
1A et 1B	70 €
2	100 €
3	130 €
4	165 €
5	195 €
6	240 €
7	285 €
8	325 €
HC	590 €

FIXE, ainsi qu'il suit, les montant des participations familiales à la classe d'environnement de Monsieur ESNAULT et Mme CORNE-VINEY (54 enfants, soit une classe de CM1 et une classe de CE2/CM1 – Ecole Elémentaire Michelet) du 12 au 17 avril 2015 au Buisson de Cadouin (Dordogne)

QF	
1A et 1B	65 €
2	85 €
3	110 €
4	135 €
5	165 €
6	190 €
7	235 €
8	270 €
HC	490 €

DIT que ces barèmes seront appliqués à tous les enfants dont les parents sont domiciliés à JUVISY.

DIT que :

- pour les familles demeurant hors commune, ces barèmes seront augmentés de deux tranches,
- les familles ayant quitté JUVISY au cours de l'année scolaire, mais dont les enfants continuent à fréquenter les écoles de la Ville seront assimilées à des familles juvisiennes,
- une déduction de 20 % sur le montant de la participation familiale sera effectuée pour le 2^{ème} enfant d'une même famille (et a fortiori pour le ou les suivants) participant à une classe d'environnement au cours de la même année scolaire,
- par ailleurs, il est entendu que la commune se réserve le droit d'examiner toute situation susceptible de constituer un cas particulier et d'appliquer en la circonstance, soit un tarif particulier, soit la gratuité du séjour.
- que le tarif H.C (Hors commune) est appliqué aux élèves non-juvisiens fréquentant les écoles de la Commune.

DIT que le produit des participations 2015 sera imputé au Budget Primitif de l'exercice 2015 au Chapitre 70 - Nature 7067 - Fonction 2552.

Service Petite Enfance

5) **Convention d'objectifs et de financement « Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018 » entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales afin d'entrer dans le nouveau dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (3^{ème} génération),

S'ENGAGE à élaborer les documents contractuels s'y rapportant dont un plan d'actions sur 4 ans (2015-2018), à compter de 2015, qui répondent aux exigences de ce dispositif,

AUTORISE le Maire, ou un maire-adjoint ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention à intervenir ou toutes pièces relatives au Contrat Enfance Jeunesse (3^{ème} Génération).

Service Solidarité

6) **Convention 2015/2017 relative à l'accompagnement contractualisé par la commune de Juvisy sur Orge des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**

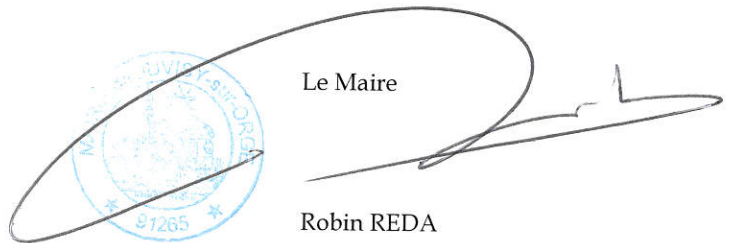
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement contractualisé par la commune de Juvisy sur Orge des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

PRÉCISE que les recettes seront imputées sur le budget municipal - chapitre 74 -fonction 0206 - nature 7473



La séance est levée à 23h10.


Le Maire
Robin REDA

